

REPUBLIQUE FRANCAISE

## MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

### SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 25 SEPTEMBRE 2020

#### **CM2020/09/25/15B: OPERATION D'INTERET METROPOLITAIN LIVRY-GARGAN-POUDRERIE- HOCHAILLES : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ET PROTOCOLE D'INTERVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE, LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA COMMUNE DE LIVRY-GARGAN**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 18 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

#### **LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5219-1,

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-14 et L. 321-29,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération 2017/12/08/04 du conseil métropolitain portant définition de l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

**Vu** la délibération 2019/04/12/04 du Conseil métropolitain du 4 décembre 2019 portant déclaration d'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement Poudrerie-Hochailles sur la commune de Livry-Gargan,

**Vu** la délibération 2020/09/xx/xx du Conseil métropolitain du 25 septembre 2020 portant déclaration d'intérêt métropolitain le nouveau périmètre de l'opération d'aménagement du secteur Poudrerie- Hochailles

**Vu** le projet de convention d'intervention foncière et le projet de protocole d'intervention, annexés à la présente délibération,

**Considérant** que la commune de Livry-Gargan, la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF ont donc convenu de s'associer pour conduire une politique foncière sur le moyen terme au sein de l'opération d'intérêt métropolitain du secteur Poudrerie-Hochailles sur la commune de Livry-Gargan,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet de convention d'intervention foncière et son protocole d'intervention, entre la Métropole du Grand Paris, la Ville de Livry-Gargan et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan, tels qu'annexés à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes afférents à la convention d'intervention foncière.

#### **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Le Président de la  
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.